Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 7 février 2022, à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2022-02-07-001 **Ouverture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Jacques Malouin :

L'ouverture de l'assemblée à 21h40.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-07-002 **DM-2021-01 Demande de dérogation mineure lot 4 565 503, situé au 98, route 133**

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 4 565 503, situé au 98, route 133, veut réaliser une opération cadastrale qui aura pour effet de réduire le frontage à 30.48 mètres et la superficie à 1858.1 mètres carrés du futur lot 6 486 610. Selon le règlement de lotissement #402, article 3.3, tableau 3.3.1, le frontage minimum d'un terrain non desservi doit être de 50 mètres et la superficie minimale de 3 000 mètres carrés.

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 19.52 mètres au niveau du frontage ;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 1 141.9 mètres carrés au niveau de la superficie ;

Considérant que le frontage du lot 4 565 503 est déjà de 30.48 mètres ;

Considérant que l'installation septique et le puit sont en place et seront localisés sur le futur lot 6 486 610 ;

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur ;

Considérant que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2022-02-07-003 **Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Geneviève Girard:

La fermeture de l'assemblée à 21h48.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier